



PROVINCE DE QUÉBEC  
MUNICIPALITÉ DU VILLAGE DE BAIE-TRINITÉ

**PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU CONSEIL DE  
LA MUNICIPALITÉ DU VILLAGE DE BAIE-TRINITÉ PORTANT  
PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES, TAXATION ET TARIFICATION POUR  
L'ANNÉE 2023, À LA SALLE WILLIE-CYR DU CENTRE DONALD-  
THIBEAULT LE MERCREDI 11 JANVIER 2023 À 19h45**

**Sont présents :**

M. Étienne Baillargeon	Maire
M. Michel Paquet, conseiller	siège n° : 1
M. Yvan Thibeault, conseiller,	siège n° : 2
M. Bernard Jourdain, conseiller :	siège n° : 3
M <sup>me</sup> Thérèse Gendreau conseillère	siège n° : 4
M <sup>me</sup> Carole Jourdain, conseillère :	siège n° : 5
M. Jean Proulx, conseiller :	siège n° : 6

Monsieur Gilles Provencher, directeur général et secrétaire-trésorier

Monsieur Étienne Baillargeon constate le quorum et procède à l'ouverture de la séance extraordinaire. La séance débute à 19h45, 48 personnes sont présentes.

**Ordre du jour:**

- 1. Ouverture de la séance extraordinaire**
- 2. Adoption de l'ordre du jour**
- 3. Présentation et adoption des prévisions budgétaires pour l'exercice financier 2023**
- 4. Présentation et adoption du programme des dépenses en immobilisations pour les années 2023-2024-2025**
- 5. Période de questions basées uniquement sur les points à l'ordre du jour**
- 6. Clôture et levée de l'assemblée**
- 7. Levée de la séance**

 2023-01-12


**2.ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

Après lecture de l'ordre du jour par monsieur Étienne Baillargeon

IL EST PROPOSÉ PAR : Mme Thérèse Gendreau

**QUE** l'ordre du jour de la présente séance extraordinaire soit adopté tel que soumis.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

 2023-01-13

**3.PRÉSENTATION ET ADOPTION DES PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES  
POUR L'EXERCICE FINANCIER 2023**

**ATTENDU QUE** l'article 954 du Code municipal prévoit que le conseil de la Municipalité doit préparer et adopter le budget de la Municipalité pour le prochain exercice financier et avoir des revenus équivalents aux dépenses;



**ATTENDU QUE** pour l'exercice financier 2023 de la Municipalité de Baie-Trinité, les revenus et les dépenses s'établissent comme suit :

MUNICIPALITÉ DE BAIE-TRINITÉ			
BUDGET 2023			
DÉPENSES	2023	2022	Variation %
Administration générale: élus-admin.	324 928.75 \$	298 838.00 \$	8.02%
Sécurité publique: police-incendie-sécurité civile	104 866.00 \$	107 133.00 \$	-2.16%
Transport : voirie, déneigement et voie publique	369 313.59 \$	385 488.00 \$	4.38%
Hygiène du milieu: Aqueduc, égout, vidange et recyc.	129 822.10 \$	121 615.00 \$	6.32%
Santé et bien-être :	0,00 \$	0,00 \$	0,00%
Aménagement, urbanisme et développement :	77 489.43 \$	66 741.00 \$	13.87%
Loisirs et culture :	31 034.85 \$	36 077.00 \$	-16.24%
Frais de financement, intérêts et provisions :	596 833.50 \$	633 873.00 \$	-6.20%
	1 634 288.22 \$	1 649 765.00 \$	-0.4%
MUNICIPALITÉ DE BAIE-TRINITÉ			
BUDGET 2023			
REVENUS	2023	2022	Variation %
Taxes	698 830.79 \$	655 462.00 \$	6.2%
Tenant lieu de taxes	112 408.00 \$	146 782.00 \$	-30.57%
Transferts	743 164.43 \$	786 144.00 \$	-5.77%
Services rendus	59 285.00 \$	44 806.00 \$	24.42%
Imposition de droits	20 600.00 \$	16 601.00 \$	19.41%
Autres	0,00 \$	0.00 \$	0,00%
	1 634 288.22 \$	1 697 299,00 \$	-0.4%

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR: M. Michel Paquet

**QUE** le conseil de la Municipalité de Baie-Trinité accepte les prévisions budgétaires pour l'exercice 2023 tel que présenté et qu'il soit diffusé sur l'ensemble du territoire de la Municipalité.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ



2023-01-14

#### 4.ADOPTION DU PLAN TRIENNAL DES IMMOBILISATIONS 2023-2024-2025

**ATTENDU QUE** le Code municipal du Québec doit adopter le programme des immobilisations de la municipalité pour les trois exercices financiers subséquents.

IL EST PROPOSÉ PAR : M. Jean Proulx

**QUE** le plan triennal des immobilisations suivant soit adopté :

<b>2023 :</b>		
<b>Investissements</b>	<b>Montant</b>	<b>Mode de financement</b>
Réfection de diverses rues	100 000\$	Subvention transports
<b>2024 :</b>		
<b>Investissements</b>	<b>Montant</b>	<b>Mode de financement</b>
Réseau d'aqueduc	500 000\$	Subventions
<b>2025 :</b>		
<b>Investissements</b>	<b>Montant</b>	<b>Mode de financement</b>
Réfection de divers rues	100 000\$	Subvention ponctuelle

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ



## 5.PÉRIODE DE QUESTIONS

Conformément au deuxième alinéa de l'article 956, les délibérations du conseil et la période de questions lors de cette séance traitant du budget portent exclusivement sur le budget.

**M. George Gagnon,**

1. Est-ce que le taux des taxes a monté cette année?

**Mme Suzanne Gaudreault,**

1. Est-ce qui aura des subventions pour les sinistres du 23 décembre?

**M. Steeve Gagné,**

1. Qui paie pour l'électricité du Quai?

**Mme Jasmine Deschênes,**

1. Est-ce qui aura un budget pour l'asphalte de nos rues?

**M. Richard Dion,**

1. Est-ce que le taux de taxes fait monter les montants pour les poubelles, les égouts et l'aqueduc?

**M. Aldéo Valois,**

1. A qui appartiens les lumières de rue?

2023-01-15

## 6.LEVÉE DE LA SÉANCE

IL EST PROPOSÉ PAR : M. Bernard Jourdain de clore la séance extraordinaire, l'ordre du jour étant épuisé, il est 20h01.

Étienne Baillargeon  
Maire

Gilles Provencher  
Directeur général